

Date : 20061114

Dossier : A-388-05

Référence : 2006 CAF 369

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS**

ENTRE :

SHERRILL MCINTYRE

demanderesse

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

Audience tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 14 novembre 2006.

Jugement rendu à l'audience à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 14 novembre 2006.

MOTIFS DU JUGEMENT :

LE JUGE LINDEN

Date : 20061114

Dossier : A-388-05

Référence : 2006 CAF 369

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS**

ENTRE :

SHERRILL MCINTYRE

demanderesse

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

MOTIFS DU JUGEMENT

(Prononcés à l'audience à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 14 novembre 2006)

LE JUGE LINDEN

[1] Nous ne pouvons relever aucune erreur de droit ou de fait qui justifierait que la Cour intervienne.

[2] En particulier, le Conseil n'a pas commis d'erreur manifestement déraisonnable en concluant, au vu des faits de l'espèce, qu'avant le 31 décembre 2000 inclusivement la prestataire ne satisfaisait pas au critère d'une invalidité grave et prolongée au sens de la Loi.

[3] La demande sera rejetée.

« A.M. Linden »

Juge

Traduction certifiée conforme
Lynne Davidson-Fournier, traductrice-conseil

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-388-05

INTITULÉ : SHERRILL MCINTYRE c. LE
PROCUREUR GÉNÉRAL DU
CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : HALIFAX (NOUVELLE-ÉCOSSE)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 14 NOVEMBRE 2006

MOTIFS DU JUGEMENT : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NOËL
LE JUGE EVANS

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE LINDEN

COMPARUTIONS :

Sherrill McIntyre POUR SON PROPRE COMPTE
(DEMANDERESSE)

Lorne Ptack POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Sherrill McIntyre POUR SON PROPRE COMPTE
(DEMANDERESSE)

John H. Sims, c.r. POUR LE DÉFENDEUR